

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice 86
Quorum 69
Votants 82
Suffrages exprimés : 78

DATE DE CONVOCATION
22 juin 2017

DATE D’AFFICHAGE
27 juin 2017

Séance du 5 juillet 2017

N°170705-11

L’an deux mil dix-sept, le 5 juillet à 19 h 05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Justine MORTELECQUE, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER et Marie-Pierre VASLIN.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Michel COLOMBEL représenté par M. Yves GRENET
M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL
M. Patrick VICTOR représenté par M. Antoine GODEFROY

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER
Mme Isabelle DUJARDIN (SVC) a donné pouvoir à M. Joël SALLE
M. Philippe ETIENNE a donné pouvoir à M. Yves LEFRIQUE
M. Gérard FOUCHE a donné pouvoir à M. Dominique BELTRAME
Mme Christine GROUT-LIMARE a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
Mme HATTON Brigitte a donné pouvoir à M. Nicolas MOLETTE
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. Michel VIARD a donné pouvoir à M. Hubert BUQUET
M. René VIMONT a donné pouvoir à Mme Christine CHANGEUX

Absents :

- M. Rémy BELLANGER, M. Bertrand CARPENTIER, M. Patrice FAUCON et M ; Stéphane FOLLIN.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

GOLF – Avenant de transfert à la délégation de service public pour l’exploitation par affermage du complexe golfique de la Côte d’Albâtre – Approbation

N°11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre avec l'adhésion des communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville à compter du 1^{er} juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Côte,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°170329-42 du Conseil Communautaire en sa séance du 29 mars 2017, approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation, par affermage, du complexe golfique de la Côte d'Albâtre,

Vu le contrat de délégation de service public notifié le 25 avril 2017 à la SARL COM.SPORTS et entré en vigueur le 1^{er} juin 2017.

Considérant que par délibération n°170329-42, le Conseil Communautaire, en sa séance du 29 mars 2017, a approuvé le choix de la SARL COM.SPORTS pour l'exploitation, par affermage, du complexe golfique de la Côte d'Albâtre,

Considérant que conformément à l'article 3 du contrat de délégation de service public, le délégataire s'est engagé à créer une société dédiée à la seule exploitation du complexe golfique de la Côte d'Albâtre et ce, dans un délai de 2 mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat précité ; que la société dédiée doit avoir son siège social dans le périmètre de l'établissement public ; que l'extrait K-Bis, les statuts de la société dédiée ainsi que la situation d'ouverture doivent être fournis afin de compléter l'annexe 1 du contrat de délégation de service public ; qu'au jour de la constitution de la société dédiée, son capital doit être détenu obligatoirement à 100% par la société transférante désignée attributaire,

Considérant que l'extrait K-Bis de la société dédiée, ses statuts et sa situation d'ouverture (= bilan réalisé à la création de ladite société) ont été communiqués à la Communauté de Communes,

Considérant qu'il ressort de l'extrait K-Bis de la société dédiée que celle-ci a été immatriculée à compter du 31 mai 2017 ; que son siège social est fixé route du Golf à SAINT-RIQUIER-ES-PLAINS (76460) ; qu'il résulte des statuts de la société dédiée que la SARL COM.SPORTS, société transférante désignée attributaire est l'associé unique de ladite société dédiée et qu'elle détient 100% de son capital ; qu'il existe deux gérants non associés,

Considérant que la société dédiée doit se substituer au délégataire, dans l'ensemble de ses droits et obligations issus du contrat de délégation de service public et de ses éventuels avenants, sans restriction ni réserve, dans un délai de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur dudit contrat par voie d'avenant et sur autorisation expresse du conseil communautaire ;

M. Foiret demande un vote à bulletin secret.

M. le Président demande aux élus de se prononcer sur le vote à bulletin secret.

Pour le vote à bulletin secret : MM Alain POILVE, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Laurent GODEFROY, Claude DESAEGER, Hervé MOUQUET, Joël SALLE, Pascal LARGILLET, Thierry FABAREZ, Jean-Marc COPPENS, Franck FOIRET, Enrick DEBRABANDERE, Didier LEMAISTRE, Hubert BUQUET, Daniel SEIGNEUR, Jean-François BOCQUET, Nicolas MOLETTE, Stéphane DEGREMONT, Paul MENARD, Didier BOULLARD,, Michel SERY et Mmes Françoise MARIE, Marie-Louise DOULET, Agnès LEDUC, et Justine MORTELECQUE.

Contre le vote à bulletin secret : Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Odile COUROYER, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Jean-Marie FERMENT, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Antoine GODEFROY, Yves GRENET, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Yvon PESQUET, Régis PETIT, et Marie-Pierre VASLIN.

Le tiers des membres présent étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 2, le vote se déroulera au scrutin secret.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis son bulletin sous enveloppe dans l'urne et a signé la liste d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	82
A déduire, bulletins blancs ou nuls :	4
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.	78
Majorité absolue :	40

Les résultats sont les suivants :

Pour le transfert du contrat de DSP	42 Voix
Contre le transfert du contrat de DSP	36 Voix

Le bureau élargi en sa séance 22 juin 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**

- **approuve la cession du contrat de délégation de service public pour l'exploitation, par affermage, du complexe golfique de la Côte d'Albâtre de la**

SARL COM.SPORTS, attributaire dudit contrat à la SARL GolfAlbâtre.COM, société dédiée,

- approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public joint en annexe,
- autorise le Président à signer ledit avenant et tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour le Président
empêché,
Le Vice-Président
Le Président,



Dominique BELTRAME
Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-625 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° - Séance du 05/07/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 10/07/17

Date de publication : 10/07/17 Le Président,

G. COLIN



Pour le Président
empêché,
Le Vice-Président

Jérôme LHEUREUX

Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170705-170301-11-DE
Date de télétransmission : 10/07/2017
Date de réception préfecture : 10/07/2017